



Fédération des associations du personnel des services publics du Canton de Fribourg
Die Föderation der Personalverbände der Staatsangestellten des Kantons Freiburg
Secrétariat : Blvd de Pérolles 8, Case postale 533, 1701 Fribourg
Sekretariat : Blvd de Pérolles 8, Postfach 533, 1701 Freiburg
Tél. 026/309.26.41 - Fax. 026/309.26.42 - Email : fedefopis@bluewin.ch

Communiqué de presse

La FEDE demande au Conseil d'Etat de revaloriser diverses indemnités pour inconvénient de service

La FEDE demande au Conseil d'Etat de revaloriser un certain nombre d'indemnités versées aux collaborateur-trice-s de l'Etat. Elle avait porté ce thème à l'ordre du jour en 2007 déjà et le Conseil d'Etat était entré en matière. Un groupe de travail de la FEDE et du SPO (service du personnel et d'organisation) avait été mis sur pied pour effectuer une première analyse des revendications de la FEDE. Aujourd'hui, celle-ci précise sa démarche en déposant une requête qui intègre les revendications suivantes :

- Une indemnité de service de piquet de 5 francs par heure
- L'octroi d'une compensation en temps de 20% pour les heures effectuées entre 20h00 et 6h00, en sus des indemnités versées actuellement
- La valorisation du service de garde comme temps de travail
- Un réexamen du mode de calcul de l'indemnité kilométrique (versée en cas de déplacement professionnel avec le véhicule du/de la collaborateur-trice) et une revalorisation des défraiements véhicule sous une forme à convenir.

La FEDE relève également que le Réseau hospitalier fribourgeois est tenu d'appliquer certaines dispositions de la Loi sur le travail (LTr), notamment celle qui octroie une compensation en temps de 10 % pour les heures effectuées la nuit entre 23h00 et 6h00. Cela n'est pas fait actuellement. C'est pourquoi la FEDE appuie la revendication de ses associations membres concernées (SSP et ASI) de modifier la réglementation existante dans les plus brefs délais, afin que les mesures protectrices de la LTr soient scrupuleusement respectées.

La FEDE espère que les négociations avec le Conseil d'Etat aboutiront de façon positive compte tenu de l'esprit de partenariat social qui prévaut dans les relations entre celui-ci et les organisations qui représentent le personnel.

Fribourg, le 30 avril 2009

Pour plus d'informations, s'adresser à:

Bernard Fragnière, président de la FEDE (026 309 26 44)